

Du : SERVICE LEGAL

A : Mr.GREGORY MEVS, directeur de la Hasco

Date: 10 décembre 1997

objet: rapport du chef de district de Dessources
 en date du 10 decembre selon lequel trois individus
 répondant respectivement aux noms CARLO EMILE, JEAN Claude
 et un certain Ramon armés ont interdit les gardiens de la
 Hasco de monter sur la terre de Dessources et s'accaparent
 selon eux des champs 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 30, 31,32
 33, a l'aide d'un groupe d'individus appert ~~mas~~ une opération
 d'arpentage clandestine

Message

Monsieur le directeur

Nous vous informons par la presente selon le rapport du chef de District de
 Dessources que trois individus armés ont interdit sous menace de leurs aux
 gardiens de la Hasco de monter sur dans les champs ci dessus signalés sous
 prétexte qu'ils les ont accaparés sans dire sous quel bénéfice.- Voir rapport
 annexé:

Suggestion:

Le Service légal est entrain de préparer une plainte au Com-
 missaire du Gouvernement lui demandant de faire proceder a l'arrestation de ces
 truands.

2) Suggère a la direction de depecher sur les lieux le sieur Arn-
 bois avec quelques policiers en vue de mettre ces bandits a l'épreuve et faire
 proceder manus MILITARI a leur arrestation sous la prévention de (Acte de spoli-
 tion et accaparement de biens privés .

ENFIN LE SERVICE LEGAL SE RESERVE de Saisir la justice

LE SERVICE LEGAL

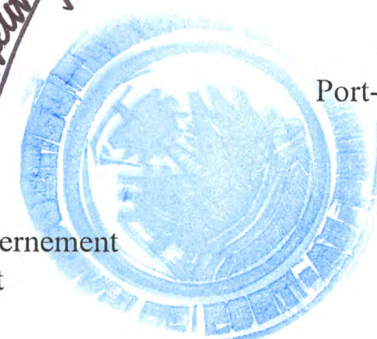
CC Mr.Fritz Mevs Jr
 Au Commissaire de Police
 Me. Louis Garry Lissade .avocat
 Arnold Bois

POUR LE SERVICE LEGAL

Louis Echer Duverneau

URGENT
Soit transmis au
Juge de Paix de Cité
Soleil aux fins de
droit.
Parquet, ce 8/01/98

[Signature]
05/98



Port-au-Prince, le 12 Décembre 1997

A
Monsieur le Commissaire du Gouvernement
Près le Tribunal Civil de ce Ressort
Parquet de Port-au-Prince

Monsieur le Commissaire,

La Haytian American Sugar Company (HASCO) Société Commerciale et Industrielle, dûment identifiée, patentée et imposée pour l'exercice en cours, représentée par son Directeur, Monsieur Gregory Mevs, en son Principal établissement sis à Chancerelle, Port-au-Prince, Haiti, vous présente ses compliments et vous expose la plainte dont teneur suit:

Qu'elle a été surprise de constater actuellement qu'un nouveau GANG s'est établi en Plaine du Cul de Sac ayant sa base dans la section rurale de Dessources en la Commune de la Croix des Bouquets ayant à sa tête et sous la direction des bandits les plus irreductibles et Criminels notoirement connus de la République pour certains répondant aux noms de CARLO EMILE, JEAN CLAUDE et RAMON ainsi CONNUS.

QUE LES CRIMINELS et BANDITS ci-dessus identifiés ayant avec eux de nombreuses personnes recrutées, plus particulièrement à Cité Soleil s'accaparent la plus forte partie de l'habitation de la Hasco à Dessources et après avoir volé, pillé et emporté avec eux certains matériels de la Hasco, s'arrogent le droit de mettre en demeure les gardiens de celle-ci et le chef de district de mettre le pied dans l'habitation sous peine d'être tués à froid.

Que ces bandits ont déjà à leurs comptes plusieurs crimes, vols et actes de banditismes perpétrés un peu partout dans le pays, notamment en Plaine du Cul de Sac où la dépossession de terre est devenue monnaie courante pour faire de l'argent illégalement, sans en omettre les cas de vols routiniers de pompes, de moteurs et de matériels électriques auxquels la Hasco est la principale et la grande victime de ces chenapans.

Que ces bandits en outre, possesseurs paisibles d'armes lourdes et perfectionnées défiant la police et les lois garantissant vies et biens, mènent tambour battant à Dessources le train de Maître de vies et de biens au point qu'ils menacent de tuer les gardiens de la Hasco ou tout ceux protestant contre leurs actes révoltants et anti-sociaux; déjà la liste des victimes est longue.

Que la Concluante ayant toujours foi dans les lois garantissant la vie et les biens, dont vous-même, Monsieur le Commissaire, vous êtes l'exécuteur pourquoi elle s'adresse à vous défenseur de cette société pour mettre l'action publique en mouvement dans toute sa vigueur contre les nommés CARLO EMILE, JEAN CLAUDE et RAMON ainsi connus demeurant et domiciliés à Dessources en la Commune de la Croix des Bouquets et contre de tous ceux de près ou de loin faisant corps avec eux dans les actes sus-cités. Vu l'urgence et périls et pour prévenir l'exécution d'autre actes par ces bandits, il s'avère nécessaire en la circonstance de décerner un mandat d'arrêt contre eux pour leur dispenser de fuir et de les mettre à couvert contre un éventuel justice. En agissant ainsi, Monsieur le Commissaire, vous ferez bonne et valable justice.

Tout en vous remerciant à l'avance de votre collaboration et de votre soutien, la Hasco saisit l'occasion de vous transmettre l'expression de ses salutations les plus distinguées.

POUR LA HASCO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. M. O. Pen', written over a horizontal line.

Date 6 Janvier 1998

DISTRICT: DESSOURCES CHAMPS # 20,21,22, 23,24, 25,26

DU: CHEF DE DISTRICT DESSOURCES

VIA: SERVICE LEGAL

A: LA DIRECTION DE LA HASCO

RE: Problèmes de Spoliateurs et constructions sur terrain

OBJET: INFORME LA DIRECTION DE LA HASCO accaparé par les spoliateurs CARLO EMILE, JEAN CLAUDE ET RAMON , une enseigne et des piquets qui y ont été placés arrachés par le chef de district ,plusieurs objets en vue de lotir des propriétés ont été demolis par le chef de district et une equipe constituée par ce dernier paiement de la somme de 1500 gourdes Chef de District: Georges Du Noël
reclamées pour payer les personnes engagées dans l'opération
DATE D'INSPECTION: _____

RECOMMANDATIONS: LE SERVICE LEGAL Requierit de l'équipe Arnold Bois une inspection des lieux avec enquête minutieuse et ensuite de faire rapport avec photo a l'appui

SERVICE LEGAL DE LA HASCO

Nous Arnold Bois Soussigné certifie qu'a la date du 7 Janvier 1998 ,une inspection des lieux a Dessources a été par nous effectuées et au cours de laquelle une enseigne et des piquets a été constatés et enlevés par le chef de district ,des trous bouchés

Arnold Bois

Date 19 Janvier 1998

DISTRICT: DISTRICT DE DESSOURCES CHAMPS # _____

DU: CHEF DE DISTRICT

VIA : SERVICE LEGAL

A: LA DIRECTION DE LA HASCO

RE: Problèmes de Spoliateurs et constructions sur terrain

OBJET: Champs 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 30, 31, 32, 33, ¹⁰, 11, 12, 13, 14
accaparés par des spoliateurs . Le chef de district ma oppose la vigilance
à l'action des spoliateurs Carlo, Emile, Jean Claude et Ramon ainsi connus

Chef de District: Georges J. Noll

DATE D'INSPECTION: Requiert d'urgence une radio de Communication pour lui permet-
tre de Communiquer avec la direction

RECOMMANDATIONS: UNE PLAINTE datée du 8 Janvier dernier au Commissaire du Gouver-
nement contre lesdits spoliateurs a été transmise au juge de Paix de la Croix des Bou-
quets et ce dernier a fixé son transport sur les lieux au Mercredi 21 Janvier 1998 a
dix heures du matin en compagnie de la ~~Rouman~~ POLICE

Voir la plainte annexée a la presente contenant mention du juge de Paix de la Croix des
BOUQUETS

PRIE LA DIRECTION DE LA HASCO DE DELIVRER une Radio de Communication au chef
de district de Dessources pour lui permettre de contacter la direction au moment opportun

DUVERNEAU

SERVICE LEGAL DE LA HASCO

HASCC

HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.



Port-au-Prince, le 8 Janvier 1998

MA/98

A
Monsieur le Commissaire du Gouvernement
Près le Tribunal Civil de ce Ressort
Parquet de Port-au-Prince

Monsieur le Commissaire,

La Haytian American Sugar Company (HASCO) Société Commerciale et Industrielle, dûment identifiée, patentée et imposée pour l'exercice en cours, représentée par son Directeur, Monsieur Gregory Mevs, en son Principal établissement sis à Chancerelles, Port-au-Prince, Haiti, vous présente ses compliments et vous expose la plainte dont teneur suit:

Qu'elle a été surprise de constater actuellement qu'un nouveau GANG s'est établi en Plaine du Cul de Sac ayant sa base dans la section rurale de Dessources en la Commune de la Croix des Bouquets ayant à sa tête et sous la direction des bandits les plus irréductibles, criminels notoires de la République pour certains répondant aux noms de CARLO EMILE, JEAN CLAUDE et RAMON ainsi CONNUS.

QUE LES CRIMINELS et BANDITS ci-dessus identifiés ayant avec eux de nombreuses personnes recrutées, plus particulièrement à Cité Soleil s'accaparent la plus forte partie de l'habitation de la Hasco à Dessources et après avoir volé, pillé et emporté avec eux certains matériels de la Hasco, s'arrogent le droit de mettre en demeure les gardiens de celle-ci et le chef de district de mettre le pied dans l'habitation sous peine d'être tués à froid.

Que ces bandits ont déjà à leurs comptes plusieurs crimes, vols et actes de banditismes perpétrés un peu partout dans le pays, notamment en Plaine du Cul de Sac où la dépossession de terre est devenue monnaie courante pour faire de l'argent illégalement, sans en omettre les cas de vols routiniers de pompes, de moteurs et de matériels électriques auxquels la Hasco est la principale et la grande victime de ces chenapans.

DATE 22 Janvier 1998

DU :SERVICE LEGAL

A : Mr.GREGORY MEVS, directeur

OBJET : Conformement a vos instructions,le sieur CARLO EMILE
est recommandée a titre de sécurité des habitations de la Hasco
a DESSOURCES et DESPINOZ

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

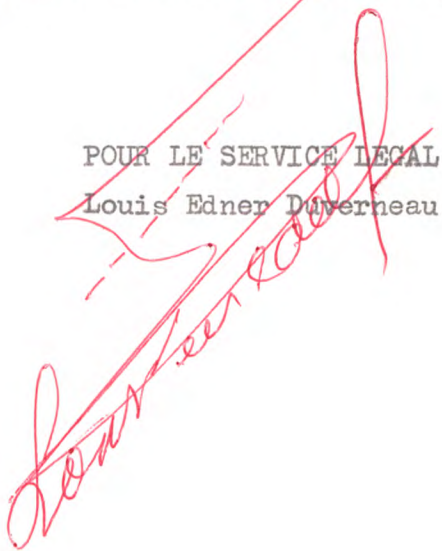
En exécution de vos instructions, le sieur Légal
recommande a votre haute attention le nommé CARLO EMILE a Titre d'agent
de sécurité des habitations de la Hasco a Dessources et Despinoz

Qu'il vous plaise en la Circonstance Monsieur le directeur de l'agreer

Collaboration

Il saisit l'occasion pour vous renouveler sa parfait


ARNOLD BOIS Superviseur P.C.S


POUR LE SERVICE LEGAL
Louis Edner Duverneau

Port-au-P. le 5 Mars 1998

A
Monsieur
Gregory MEVS
En ses bureaux.

attentum
otto februs

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre
à la haute appréciation de votre compréhension,
au point de vous faire connaître que
j'ai partagé votre avis. Mais, il s'agit d'une
garantie formelle de votre part au point de ne
pas me laisser comprendre qu'après quelque mois
j'aurais pu être victime d'une rétroaction pour une
raison ou pour une autre. Il me fallait une as-
surance pour que tous les autres membres puissent
être en connaissance.

Je vous prie d'agréer monsieur le
Directeur l'expression de mes salutations dis-
tinguées.

Carlo Emil

Port-au-Prince, le 9 Mars 1999

NOTE À :
GRÉGORY MEVS

Le gardien de Dessources, Carlo Emile vient de m'informer que le dimanche 7 Mars l'arpenteur Georges Jambon a arpenté l'habitation Dessources de la pièce # 10 à Bouc en Bouc de 10 Heures A.M. à 2 Heures P.M.

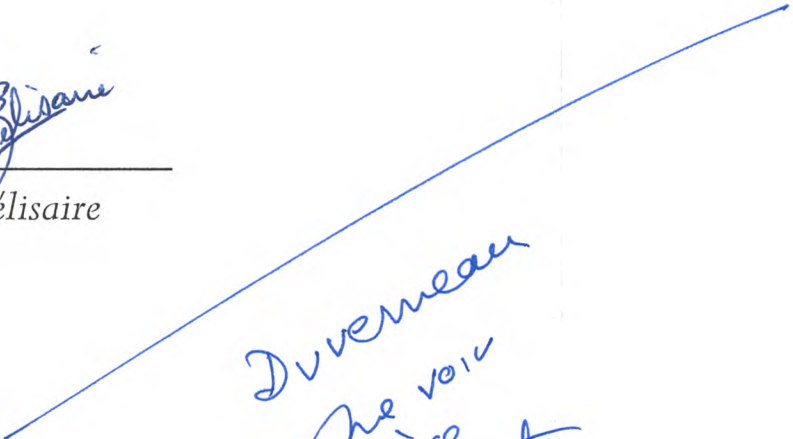
Le dit arpenteur demeurant et domicilié à la Croix des Bouquets en face loges a officié pour les prétendus nommés Jean Claude Dédiré et Maxo Abelard soi-disant héritiers Victor.

Je vais donc sur place contrôler la véracité de cette déclaration afin de pouvoir prendre les mesures appropriées.

Amitiés.


Philippe Bélisaire

/jg


Duverneau
ne voir
à ce
sujet
